

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX **11 c 58**
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.031
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annonces (le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct. ; SUISSE : 10 ct. ; ETRANGER : 10 ct.
Réclames (le mm.) CANTON : 20 ct. ; SUISSE : 30 ct. ; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
11 c 485, Sion

Régie des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Une mesure qui s'impose :

Le renforcement du Corps de Gendarmerie

L'épidémie de fièvre aphteuse qui décime nos troupeaux, ruine nos agriculteurs et cause un si grave préjudice à nos commerçants, artisans, hôteliers, bref à toute la population, vient de démontrer d'une manière péremptoire que l'effectif de notre gendarmerie est insuffisant.

C'est ainsi qu'on a vu, à Martigny, des gendarmes rester de faction 4 heures de suite, sans abri, par un froid atteignant —18 degrés ; accomplir jusqu'à 18 heures de service par jour, sans pouvoir remplir tous les devoirs qu'on leur impose.

En dehors du service de police proprement dit, notre gendarmerie est chargée de l'encaissement de certains impôts, du contrôle des denrées alimentaires, du service des étrangers au canton, etc., etc.

Or, actuellement le corps de la police cantonale se compose de 72 unités, y compris le commandant et les 10 agents de sûreté. Ces derniers sont avant tout à la disposition des juges instructeurs.

Il reste donc 60 gendarmes et si l'on déduit de ce nombre la brigade mobile de la circulation, les gendarmes gardes-chasse et gardes-pêche, nous arrivons à 50.

Plusieurs d'entre eux sont occupés comme plantons, au service des graphiques et de l'Etat.

Il suffit que quelques-uns tombent malades, pour que le nombre ne dépasse par 40 à 45 agents disponibles pour une population de 140.000 habitants.

Cette anomalie avait déjà frappé M. le chef du Département de Police, M. le conseiller d'Etat Fama, qui s'était proposé d'organiser une école de recrues en 1937, pour compléter le corps.

Pour des raisons budgétaires, il n'a pas été possible de donner suite à sa proposition.

On constate aujourd'hui que ce fut une erreur à laquelle il importe de remédier au plus vite.

Dans les autres cantons, les gendarmes ont des jours de congés, pendant lesquels ils peuvent se reposer ou se délasser.

En Valais, avec l'effectif actuel, c'est impossible.

La gendarmerie vaudoise compte en temps ordinaire 249 gendarmes, celle de Genève, sauf erreur, 230.

Si comparaison n'est pas toujours raison, on doit cependant admettre que nos effectifs sont totalement insuffisants et on peut se demander comment le gouvernement devrait s'y prendre pour maintenir l'ordre, s'il venait à être troublé.

Le commandant de la gendarmerie a déjà beaucoup fait pour améliorer le « rendement » de son personnel.

Nous croyons savoir qu'il a encore plusieurs projets en tête.

Ne serait-il pas opportun, par exemple, de motoriser davantage le corps ?

Ne vaudrait-il pas mieux avoir des postes centralisés disposant de véhicules à moteur pour leurs patrouilles que de disséminer les gendarmes dans les communes (exception faite du service frontière).

Ce système a donné de bons résultats dans divers cantons.

Il permet d'autre part aux chefs d'arrondissements, aux brigadiers, d'avoir davantage d'influence sur leurs subordonnés et de mieux coordonner leur activité.

La gendarmerie est indispensable ; elle représente et maintient l'autorité.

Encore faut-il qu'on lui donne la possibilité de remplir sa tâche.

C'est à quoi il faudra penser.

Mr.

La presse d'opinion

Un commerçant n'est pas un sociologue, mais il doit enregistrer les variations du public qui sont susceptibles d'affecter ses affaires. En ce moment, il a pu faire les observations suivantes : Tout le monde s'occupe de politique.

La presse d'opinion a pris une très grande importance. Non seulement les sympathisants, mais aussi les adversaires et les indécis lisent la presse d'opinion pour se tenir au courant. C'est pourquoi les annonces des journaux politiques sont d'autant plus lues qu'ils ne sont pas gratuits.

Il y a un siècle

C'est une vérité bien banale de dire qu'il y a un siècle, l'aspect de notre plaine du Rhône n'était pas ce que l'on voit aujourd'hui. Il n'est même pas nécessaire de remonter si haut. Depuis un quart de siècle, la transformation a commencé et se poursuit sans relâche. Les derniers marécages sont en voie de disparition, et l'on pourra bientôt parler de l'immense jardin fruitier qui s'étend de Martigny à Sion, orgueil de notre pays et témoignage évident — le meilleur témoignage — du courage et de l'esprit de progrès de nos populations. Et en même temps, quelle réplique, et quel vivant démenti, aux jugements parfois extrêmement désobligeants portés sur notre compte par les voyageurs d'autrefois qui traversaient la plaine du Rhône par la route illustre du Simplon, jugements qui nous étonnent beaucoup à les lire à notre époque, dans des bouquins poussiéreux et fort divertissants ?

Il y a juste 102 ans, un ancien ministre de Charles X, Monsieur Charles Lemercier de Longpré, baron d'Haussez — excusez du peu — nous faisait l'honneur d'une visite. Il avait parcouru bien des contrées avant de venir chez nous, car il avait du loisir. Ce loisir, il le devait à la Révolution de 1830, qui l'avait exilé de France pour avoir contresigné les malencontreuses ordonnances de Juillet, causes immédiates de la chute du dernier des Bourbons. Cet ancien ministre donc, en attendant de pouvoir rentrer dans son pays, voyageait pour s'instruire, et instruisait en voyageant. Pour préciser sa manière de voyageur, disons qu'il ne courait pas les étapes en chaise de poste, mais qu'il allait à cheval, « le cul sur la selle », comme dit Montaigne, et, à son témoignage, la plus agréable manière de voyager, et qui ne vous laisse rien échapper du pittoresque du paysage et du lieu.

Notre plaine, hélas ! n'était pas agréable à voir, bien que l'on fût en juin. Pas d'arbres aux fruits naissants, dont les jeunes rondeurs se cachent à demi sous les feuilles. Pas de cultures, pas de moissons en perspective, par la faute d'une économie rurale qui ne veut pas quitter ses archaïques ornements. Écoutons l'auteur :

« La route de Martigny à Sion n'a rien qui la recommande à la curiosité du voyageur. Le pays qu'elle traverse, bien cultivé dans certaines parties (à mi-côte), doit à l'étendue disproportionnée des possessions communales (bourgeoises), l'état d'inculture des terrains immenses très susceptibles cependant d'acquiescer une grande valeur, et qui n'en ont aucune, par suite du système de communauté qui les régit. Des marais que l'on ne cherche pas à dessécher ; des bois broutés par les bestiaux et dévastés par les hommes ; des femmes gardant le long des routes une vache, un cochon, quelques chèvres, et un crétin dressé à tendre la main pour obtenir une aumône du dégoût plus que de la pitié du voyageur. Voilà ce qui attriste la vue à chaque pas que l'on fait dans cette vallée, dont un meilleur régime ferait aisément changer l'aspect et la valeur. »

Si le tableau n'est pas flatté, notre ministre ne manquait pas de sens pratique. Le système des propriétés bourgeoises n'était pas pour favoriser les mises en cultures. D'ailleurs, il aurait fallu commencer par le commencement : diguer le Rhône. Le gros obstacle venait du fleuve vagabondant au hasard. Cet immense travail, qui allait absorber une quarantaine de millions, était en gestation déjà en ce moment-là. Les populations en comprenaient la nécessité absolue, mais elles manquaient de directives. Certaines communes prenaient des libertés grandes avec le lit du fleuve et ne se gênaient pas de le pousser sur le terrain du voisin. La route cantonale elle-même avait dû s'adapter à ce vagabondage, et se livrer à des zigzags qui n'étaient pas dans l'idée des constructeurs, pour se mettre à l'abri des crues dangereuses.

N'empêche, malgré ses exagérations, que son Excellence le Ministre en disponibilité du Roi de France nous paraît singulièrement bien informé des choses du Valais. En particulier, il nous brosse un tableau très juste des premiers travaux de diguement. Nous croyons intéressant de les rappeler, puisque la question du Rhône redevient d'actualité, et que l'on est en ce moment même occupé à parachever l'œuvre de Venetz. « Le Rhône, écrit-il en 1837, étendait ses eaux à de grandes distances en dehors des rives dont il devait se contenter : partout on cherche à fixer son cours par des digues à l'abri desquelles s'opèrent de vastes alluvions. Ces digues réunissent deux des conditions que l'on doit le plus rechercher dans ce genre de travaux : la solidité et l'économie. On regrette que la direction donnée au fleuve ne soit pas combinée avec plus d'ensemble et d'après une idée générale. Chaque commune, chaque particulier (?) dirige le travail selon les suggestions de son intérêt ou de son caprice, sans égard pour d'autres intérêts qu'il conviendrait de consulter. Aussi, est-il à craindre que cette vaste opération, suivie avec ardeur dans tout le Valais, ne procure pas les immenses avantages que l'on s'en promet. »

Partout elle s'accompagne de moyens d'alluvion. Des eaux empruntées au Rhône sont amenées sur les terrains qu'il s'agit d'exhausser, et elles y déposent le limon abondant et fécond qu'elles tiennent en suspens. Grâce à elles, des marais, un sol couvert de graviers se convertissent en terres fertiles, et de précieuses ressources se préparent pour la population qui les cultivera. »

Cette vue d'avenir s'est pleinement réalisée. Les lignes du baron d'Haussez nous font mieux apprécier le chemin parcouru depuis cent ans. Et nous avons le plaisir de constater que le tableau pessimiste du début, grâce aux efforts incessants de l'initiative privée et des pouvoirs publics, est à reléguer définitivement au musée des antiquités.

Zadig

Confédération

Vers un important emprunt fédéral de conversion ?

Depuis quelques jours, des bruits circulent à la Bourse sur une importante opération de conversion fédérale.

Voici trois mois déjà, on parlait d'une conversion totale de la dette des Chemins de fer fédéraux et de celle de la Confédération ; ces rumeurs ne prirent pas corps. Maintenant, il serait question de la conversion de quelques gros emprunts standard dont, en particulier, les suivants : 3 1/2 % C. F. F. série A-K, 3 1/2 % C. F. F. 1^{re} série de 1910, emprunt du Gothard, du Jura-Simplon, et des chemins de fer du Centre. On établit un rapprochement entre ces plans de conversion et la baisse survenue tout récemment sur les titres de certains de ces emprunts ; le 3 1/2 % C. F. F. série A-K a perdu presque deux points en peu de jours, sans que le marché fut atteint de faiblesse et au moment où d'autres titres d'emprunts fédéraux, tête de ligne, tiennent à peu de chose près leurs cours records. On connaît bientôt les propositions qui pourraient être faites et qui aboutiraient à l'établissement d'un type 3 %.

Une gifle mortelle

Un ouvrier de la fabrique de papier de Deisswol (près Berne), demeurant à Stettlen, se chicana avec son voisin de travail, reçut une gifle et s'écroura à terre. Le médecin appelé n'a pu que constater la mort immédiate. Une enquête juridique est en cours sur l'affaire.

La main dans le sac

Le Tribunal cantonal de Schaffhouse a condamné un commis postal de première classe, âgé de 37 ans, accusé de vol, détournements et violation du secret postal, à 7 mois de pénitencier et un an de privation des droits civiques, pour avoir, de 1932 à 1937, ouvert de nombreux plis recommandés et soustrait l'argent qu'ils pouvaient contenir. Un piège lui fut tendu à fin 1937 et il fut ainsi pris en flagrant délit.

Soldats qui ne se présentent pas

Le Tribunal de la 3^e division siégeant à Berne a condamné pour contumace 7 hommes, dont le domicile de la plupart est inconnu, à des peines variant de 4 à 10 mois de prison, de 2 à 3 ans de retrait des droits civiques et aux frais, pour ne s'être pas présentés au service.

En outre, il a encore condamné un fusilier à 3 semaines de prison et aux frais, pour absence de service et à 3 semaines de prison et aux frais un téléphoniste pour vol d'usage d'une motocyclette afin de se rendre chez lui.

Transports internationaux

Le nouveau directeur de l'Office central

Le Conseil fédéral, dans sa séance de vendredi, a nommé directeur de l'Office central des transports internationaux par chemin de fer M. Anton Schrafl, président de la direction générale des CFF. Le nouveau directeur entrera en fonctions le 1^{er} mars prochain.

TRIBUNAL FEDERAL

Examinons la couverture de nos livrets d'épargne

Un arrêt du Tribunal fédéral intéressera sûrement de nombreux déposants « possesseurs d'épargne », comme s'expriment les économistes. Voici :

La loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne du 8 nov. 1934 accorde un privilège en cas de faillite à « tout dépôt dont la dénomination porte le nom d'épargne ». Ces dépôts sont colloqués en III^e classe jusqu'à concurrence de 5000 fr., le surplus étant considéré comme créance non privilégiée.

Lors de l'assainissement de la banque Leu et Cie à Zurich en 1937, le Tribunal fédéral a écarté un recours interjeté par certains créanciers de cet établissement qui demandaient que fussent colloqués en III^e classe les « livrets de dépôts » faisant en somme fonction de livret d'épargne, mais qui ne portaient nulle part le terme « épargne ». En revanche, dans la procédure d'assainissement de la Caisse d'épargne et de prêts de Berne, le Tribunal fédéral admit le privilège pour les « livrets de comptes-courants », lesquels ne jouaient pas seulement le rôle économique d'épargne, mais étaient désignés comme « avoir d'épargne » dans les règlements, avis et correspondances de la banque, — tout en n'étant, il est vrai, pas désignés comme tels dans les reçus délivrés aux déposants. La commission fédérale des banques, consultée sur la question de l'assainissement de la Caisse d'épargne et de prêts de Berne, avait admis que ces carnets de comptes courants étaient des carnets d'épargne, malgré leur désignation.

La Caisse d'épargne et de prêts de l'Entlebuch avait créé sous deux dénominations différentes des dépôts d'épargne. Aux déposants adultes, elle délivrait des livrets sous forme de « bons de caisse » ; aux enfants et jeunes gens, elle délivrait des « livrets d'épargne », rapportant un intérêt légèrement supérieur à celui versé pour les bons de caisse. Mais ces derniers étaient traités de même façon que les livrets d'épargne : les conditions de dépôt et de retraits étaient identiques. Une seule apparence extérieure distinguait les deux catégories d'épargne : les carnets d'adultes ne portaient sur la couverture que les mots : « bons de caisse », le mot « épargne » ne figurant à l'intérieur qu'à la première page du livret. Les livrets pour enfants et jeunes gens, probablement comme stimulant, portaient sur la couverture le mot « épargne ». C'étaient là les seules différences, plus celle, minime, relative au taux de l'intérêt.

La Caisse de l'Entlebuch dut demander un concordat, qui fut homologué en 1936. Le privilège conféré par la loi de 1934 fut refusé aux déposants porteurs des « bons de caisse » sus-mentionnés. 2 de ces déposants recoururent avec succès devant les instances lucernoises.

Le Tribunal fédéral a réformé l'arrêt des instances lucernoises et donné raison à l'autorité chargée du concordat. Il a estimé que les dispositions de la loi fédérale devaient être strictement interprétées et que le mot « épargne » devait figurer expressément déjà sur la couverture du livret, pour que les titulaires puissent invoquer le privilège des articles de dite loi. Le texte même de la loi : « tout dépôt dont la dénomination porte le nom d'épargne », ne doit pas être interprété en ce sens qu'il suffise que le mot « épargne » soit indiqué seulement quelque part, à l'intérieur du livret. La loi a créé un privilège pour les déposants d'épargne, qui ne figure pas dans la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. Les déposants d'épargne étant déjà privilégiés par rapport aux autres créanciers des banques et caisses d'épargne, une interprétation stricte s'impose.

Cet arrêt de notre haute Cour de justice aura pour effet, certainement, de faire sortir les livrets d'épargne de leur tiroir afin de contrôler si les mentions qui y figurent concordent avec la loi fédérale. En cas de doute, nous conseillons aux porteurs du livret de présenter celui-ci au guichet de l'établissement financier. Il suffira que la banque fasse figurer — ne serait-ce qu'au moyen d'un timbre humide — les mots « livret d'épargne » sur la couverture et, pour plus de précaution, à la première page intérieure.

Bien dire ne dispense pas de bien faire.

Mirabeau.

La France en danger

La France se débat dans une situation périlleuse et la crise est ouverte au Gouvernement au moment même où il aurait eu besoin de toute son autorité pour dénouer les conflits sociaux.

L'année 1938 commence ainsi par une menace extrêmement grave. C'est le désarroi le plus complet à l'intérieur de la France, alors que sa politique étrangère apporte à l'Europe une insécurité constante. On ne peut que s'attrister de voir une grande nation, dont le monde a tant de fois admiré les facultés de redressement, glisser graduellement vers la pire anarchie.

Par son accord avec les Soviétiques, elle a contribué d'abord à la platonique union de l'Allemagne et de l'Italie, elle a fait ensuite automatiquement le vide autour d'elle. Son plus sûr allié n'est plus maintenant qu'un ennemi héréditaire: l'Angleterre.

Or, cet allié ne la défendra que dans la mesure où le lui commandera son intérêt bien compris et c'est une garantie illusoire et fragile à la fois que ce rapprochement de deux pays que l'histoire a si souvent séparés.

Le cabinet Chautemps qui ressemblait comme un frère au cabinet Blum est tombé, et c'est un cabinet Blum qui va lui succéder...

Rien n'est changé sous le soleil.

La fâcheuse expérience à laquelle on doit la dévaluation, l'exacerbation des passions, l'insolente action de Moscou sur Paris, continue...

Pendant sept mois le gouvernement Chautemps a vécu sur une équivoque et le jour où son chef a parlé clairement aux représentants du parti communiste, il a dû démissionner.

C'est sur un nouveau mensonge, aussi désolant que le premier, que l'on tente aujourd'hui de former une nouvelle équipe.

M. Bonnet, qui est un financier adroit, avait été pressenti par M. Lebrun pour composer le Gouvernement de demain, mais il se heurta tout de suite à l'intransigeante opposition des socialistes.

Il a passé la main.

Le président de la République, en désespoir de cause, a rappelé M. Léon Blum et cet homme habile, intelligent, subtil, mais dont on connaît l'esprit partisan, se proposerait d'instaurer... l'union nationale! Lui-même il le reconnaît volontiers: c'est une tentative audacieuse et difficile. Autant vouloir marier l'eau et le feu.

Il s'agirait pour M. Léon Blum de maintenir le « Front populaire » en y faisant entrer des éléments d'opposition qui sont connus pour leurs sentiments républicains.

Nous ne croyons pas aux miracles politiques.

Celui auquel M. Léon Blum rêve apparaît comme impossible à réaliser, et s'il y parvenait tout de même, il ne se maintiendrait pas longtemps au pouvoir dans un équilibre aussi manifestement instable. Il dépendrait de sa souplesse et de son sang-froid de retarder le moment de la chute.

Mais son tour de force est un de ceux qui doit nécessairement mal finir.

Pendant tout le temps qu'il l'accomplira sous les regards inquiets des populations, c'est au dénouement fatal, inexorable et certain qu'on pensera.

A peine avait-il annoncé son projet que M. L. Blum se heurtait déjà à la mauvaise humeur du Sénat qui se prépare à glisser sous ses pieds une pelure d'orange. Cela ne sera pas fait pour faciliter son dangereux exercice.

En politique comme en chimie, il y a des combinaisons qui renferment en elles des ferments de morts. Celle de M. Léon Blum est bien propre à faire un jour sauter tout le pays!

Il convie à ses côtés la racaille des communistes. Comment peut-il espérer dans ces conditions rétablir la paix, l'ordre et la tranquillité dans la masse?

Ces gens-là que Moscou dirige au doigt et à l'œil, et dont il est prouvé qu'ils sont les valets de Staline, entraîneront le pays dans une aventure étrangère ou alors ils déclencheront une révolution interne. Ce sont les pires ennemis de la nation, et ce sont eux que M. Léon Blum introduit dans la place.

Naturellement, M. Maurice Thorez, secrétaire général du parti communiste, et M. le député Duclos, son compère, ont accepté avec empressement cet honneur qui leur permettrait d'avoir une influence directe sur les affaires publiques.

Leur programme entraînera la France à un embarras financier inextricable à l'heure où s'imposerait un assainissement de la situation, et c'est une ombre encore à ajouter à un tableau qui en comportait déjà tant!

Ce n'est point sous l'égide du parti communiste que pourra s'ouvrir l'ère des économies.

Ce retour à M. Léon Blum dont le règne avait hâté l'effondrement du franc est le dernier chaînon d'une boucle qui ressemble étrangement à un cercle vicieux.

Quelles que soient les intentions de M. Léon Blum, sa présence à la tête du Gouvernement aura des répercussions néfastes.

Elle accentuera dans le pays l'opposition de droite en agrandissant le champ d'activité des communistes.

Elle raffermera à l'étranger la coalition de l'Allemagne et de l'Italie et de tous les pays que l'axe Berlin-Rome attire avec la force d'un aimant puissant.

Une France ainsi livrée aux plus funestes expériences est pour l'Europe un sujet d'anxiété croissante, et c'est à l'époque où la Société des nations n'est plus rien que surgit dans un pays profondément désorganisé cette menace pour la paix du monde.

Cela doit être enregistré comme un fait exceptionnellement grave.

En dernière heure, nous apprenons que M. Léon Blum a renoncé à former le ministère.

Nouvelles du Valais

La fièvre aphteuse

Par ordre du vétérinaire fédéral, dès qu'un cas de fièvre aphteuse est constaté, le bétail est abattu.

Les écuries, appartements et habits des personnes ayant eu contact avec ce bétail sont désinfectés et 24 heures après la désinfection le cas peut être considéré comme liquidé.

D'autre part, à Martigny, par exemple, il a été créé des postes de désinfection dans les quartiers qui ont été contaminés.

Les autorités valaisannes prennent des mesures contre les propriétaires de bétail récalcitrants

Malgré de nombreuses invitations, le propriétaire d'une étable contaminée de Martigny-Bourg se refusait à laisser enlever son bétail.

Le Conseil d'Etat prit un arrêté autorisant le Service vétérinaire à réquisitionner de force, s'il y a lieu, avec l'aide de la police, le bétail qui constitue un danger de propagation de fièvre aphteuse.

Vendredi après-midi, M. Bernard, de l'Office vétérinaire fédéral, qui surveille à Martigny l'application des mesures, reçut l'ordre de procéder à l'enlèvement du bétail de M. T., à My-Bourg.

Une nouvelle entrevue eut lieu avec le président de la commune et le propriétaire intéressé qui resta inflexible. On réquisitionna alors la gendarmerie et les agents de police locale qui accompagnèrent le camion et établirent un barrage, car les curieux étaient fort nombreux.

Malgré les sommations, les portes des écuries restaient closes et on dut les enfoncer; à ce moment la résistance cessa et l'on put charger le bétail qui fut taxé au fur et à mesure.

Les écuries ont été immédiatement désinfectées et l'on espère avoir ainsi éteint un dangereux foyer de contagion.

Un quidam qui protestait s'est vu infliger trois coups de matraque qui lui apprendront sans doute à respecter les ordres des autorités.

Des remèdes

De nombreuses personnes nous envoient des recettes pour protéger le bétail contre la fièvre aphteuse. Ils nous excuseront de ne pas les publier.

Nous estimons, en effet, que la lutte contre cette maladie est en mains des vétérinaires et que c'est à eux à donner les conseils et prescrire les mesures à prendre.

La souillure des eaux

Une quantité énorme de chaux vive et de créoline a été employée des derniers temps dans les communes touchées par la fièvre aphteuse et il est fort à craindre que les résidus de ces matières soient par la suite balayés et jetés dans les cours d'eau. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le danger d'empoisonnement qui en résulterait pour la faune piscicole, c'est pourquoi nous attirons simplement l'attention du public sur cette éventualité à éviter et prions les agents des polices cantonale et communale d'exercer une sévère surveillance à cet effet.

Le Service cantonal de la pêche.

Une brute. — (Inf. part.) Le garde-champêtre de Chalais, M. Henri Carro, a dressé un procès-verbal contre un individu d'Arbaz, un certain Casimir B., qui battait son mulet à coups de fourche dans le ventre.

Cette même brute a été surprise un jour à frapper le pauvre animal pendant dix minutes avec un bâton noueux et elle a déjà soulevé souvent l'indignation des passants.

Une peine exemplaire s'impose.

Viège. — 20me anniversaire. — La Société de gymnastique de Viège a fêté son 20me anniversaire. A cette occasion, elle a convié samedi et dimanche la population à des productions qui ont obtenu un vif succès.

Zermatt. — Un hôte de marque. — On annonce que M. Schacht, directeur de la Reichschand et ancien ministre allemand, séjourne actuellement à Zermatt, où il se livre aux sports d'hiver.

Un film valaisan. — Nous lisons dans la Suisse:

« La présentation du film *Feux d'automne au Valais* avait lieu, vendredi, au cinéma Rialto. C'est une réalisation de M. Parlier d'Ollon, les prises de vues sont l'œuvre de MM. Emile Berna et Claude Budry, le commentaire musical est dû à M. Hans Haug et Mlle Madeleine Dubuis chante, le commentaire parlé est de M. Paul Budry.

« C'est « par la porte du Ciel » que ce fort beau documentaire suisse nous introduit au Valais — et non par cette Porte du lac chère au poète de Pully. D'entrée voici l'impassible déroulement du glacier d'Aletsch; lentement, nous rejoignons la plaine du Rhône, par de très belles vues glissantes et plongeantes, qui donnent à ces images mouvantes du Valais une grandeur rarement perçue.

« Il faut louer les photographes amples et souples de MM. Claude Budry — à qui l'on doit déjà de belles images de Grèce — et Berna. Elles sont d'un étonnant relief, elles utilisent des effets de contre-jour habiles sans artifice. Elles tiennent une gamme de gris délicieux de finesse. »

Ce film sera présenté en Valais.

Office social. — Nous désirons placer dactylographes, manœuvres, sommelières, filles de salle (parlant 2 langues), filles de cuisine, cuisinières.

On nous demande aussi des vêtements. S'adresser au Secrétariat du parti libéral-radical à l'avenue de la Gare, Martigny (tél. 61.303), bureau ouvert de 11 h. à 12 h., 14 h. à 15 h. et sur rendez-vous.

Pour clore

Dans son dernier numéro, le *Rhône* déclare candidement qu'il n'a jamais eu l'intention de nuire à qui que ce soit et que s'il avait vu dans son article pareille chose il ne l'aurait pas inséré.

L'enfer, dit-on, est pavé de bonnes intentions. Contrairement à ce qu'il pense, l'article de notre confrère ne nous a point fâché. Il y a belle lurette que nous sommes habitués à des critiques et insinuations plus âpres que les siennes, mais nous ne pouvions laisser passer sans autre un entrefilet qui prêtait à confusion.

Les habitants du Valais n'ont point pour habitude d'observer la neutralité politique; ils ont le courage de leur opinion et ne s'en cachent pas... c'est pourquoi ils sont attachés au journal de leur parti et lisent ceux des partis adverses; la publicité des journaux politiques est dans notre canton la meilleure.

Le *Confédéré* ne compte que des abonnés payants, dont le nombre est le même pour les trois numéros de la semaine.

Il ne défend pas les intérêts d'une classe, mais de la collectivité.

Enfin, le coût de ses annonces est presque de 50 % au-dessous du tarif du *Rhône* du vendredi.

Mr.

Les incendies en 1937. — Au cours de l'année dernière, il y eut en Valais un total de 67 incendies qui comprennent 2 incendies de forêts, 17 feux de cheminées et commencements de sinistres et 48 cas importants. En 1936, le total des sinistres fut de 84. Si 1937 a marqué une diminution de 17 cas, les dégâts par contre ont été beaucoup plus importants dans leur ensemble.

Sur les 48 cas importants, il convient de signaler 5 incendies dus à la malveillance déterminée, 4 dus à la malveillance supposée, 1 provenant de la fermentation du fourrage, 15 imputables à des imprudences, 6 à des installations défectueuses et 17 dont les causes sont restées totalement inconnues.

Les dommages causés par ces incendies se montent à un total de 847.800 francs. Le 90,25 pour cent des dégâts ont été couverts par des assurances et le reste, soit 82.600 francs, est resté à la charge des sinistrés.

Un gros effort est d'ailleurs entrepris actuellement, chez nous, pour renforcer les moyens de lutte contre le feu et pour parvenir aussi rapidement que possible à des résultats toujours plus satisfaisants dans cet ordre d'idées.

L'activité de notre police de sûreté.

— On pourrait supposer que l'activité de la police de sûreté, dans un canton aussi calme — dans le cadre de l'activité générale des criminels et gens de mauvaise vie — que le Valais, est nécessairement restreinte et de peu d'importance. Un coup d'œil sur le travail entrepris en 1937 par la Sûreté valaisanne nous démontre néanmoins le labeur qui est revenu à ce service, que dirige le major Charles Gollut, commandant des polices cantonales.

131 individus, pour des motifs divers (156 en 1936) ont défilé l'an dernier au service d'identification de la sûreté, à Sion. Il fut opéré le relevé et l'étude de 11 cas d'empreintes digitales. Il fut développé 608 photographies et classé 523 feuilles dactyloscopiques d'individus arrêtés ou condamnés dans le canton. Les agents de la police judiciaire cantonale ont dressé 3162 rapports (2850 en 1936) et il fut publié et mis en circulation 439 avis de délits de toute nature (313 en 1936), 388 mandats d'arrêts signalés au « Moniteur suisse de police » (244 en 1936). Enfin, il fut effectué 21 demandes d'expulsion.

Un dépôt de billets élevé

Voilà la Loterie de la Suisse romande repartie vers la vente des billets de la deuxième tranche, dont le tirage aura lieu à Genève.

Le nombre de billets gagnant 5 fr. et simplement échangés est réjouissant. D'autre part, la vente a repris.

La belle apparence des billets nouveaux, l'alléchant tableau des lots, la conviction de venir en aide aux œuvres de bienfaisance qui vont se répartir des sommes appréciables, y sont certainement pour quelque chose.

Quant au système d'organisation et de vente, il a pu bénéficier des expériences faites durant la première tranche et nul doute qu'il n'atteigne à des résultats toujours plus encourageants.

Dès les débuts, on s'était préoccupé d'atteindre les endroits les plus reculés ou les plus inaccessibles de manière à toucher chacun. Et c'est ainsi que, sans chercher à battre un record d'alpinisme, la Loterie de la Suisse romande put se flatter d'avoir ouvert le dépôt de billets le plus élevé du monde.

— Voulez-vous en connaître l'altitude? 3457 m.

— Et le lieu? La station du Jungfrauoch!

— Mais le Jungfrauoch est en Suisse allemande? L'hôtel aussi. Par conséquent...

— Erreur, le Jungfrauoch constitue la frontière même des deux cantons de Berne et du Valais et la station, aussi bien que l'hôtel, sont situés en territoire valaisan. Dès lors, rien n'empêchait d'avoir un dépôt dans les spacieux locaux que tant de touristes suisses et étrangers connaissent bien.

Ce dépôt fut ouvert et l'on y vendit passablement de billets...

— Evidemment, avec l'altitude, les chances s'élevaient!

Beaucoup d'acheteurs de billets apprendront ainsi une chose qu'ils ignoraient: l'hôtel du Jungfrauoch est en Suisse romande, sur le territoire du Haut-Valais, alors que la plupart d'entre eux l'auraient annexé d'office au vaillant et puissant canton de Berne...

Décisions du Conseil d'Etat

Votations: Le Conseil d'Etat porte les arrêts suivants:

1. Conv. quant les assemblées primaires du canton pour le dimanche 20 février 1938, à 10 h. 30, à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet:

a) de la loi du 13 mai 1937 sur les remaniements parcellaires;

b) de la loi du 9 juillet 1936 sur le repos du dimanche et des jours de fête.

2. Concernant la votation populaire fédérale du 20 février 1938:

a) sur l'arrêté fédéral du 15 décembre 1937 concernant la révision des articles 107 et 116 de la Constitution fédérale (reconnaissance du romanche comme langue nationale);

b) sur la demande d'initiative concernant la révision de l'article 89, deuxième alinéa, de la Constitution fédérale (modification du referendum facultatif);

c) sur la demande d'initiative concernant la révision de l'article 41 de la Constitution cantonale (industrie privée des armements).

Homologations: Le Conseil d'Etat homologue:

1. le règlement du cimetière et des funérailles de la paroisse de Martigny;

2. le règlement et tarif de la commune de Ried-Brigue, concernant la fourniture de l'eau à domicile;

3. le plan d'aménagement des forêts des bourgeoisies de Vollèges, Loèche, Wiler et Staldenried

4. le plan d'extension de la commune de Vétroz

5. le plan d'alignement de la route cantonale sur les territoires des communes de Sion et de St-Léonard.

Promotions militaires: Le major Pellissier Maurice, à St-Maurice, est promu au grade de lieutenant colonel et il est confirmé dans le commandement du bataillon inf. mont. 12.

Le premier lieutenant Darbellay François, à Liddes, est promu au grade de capitaine et il lui est attribué le commandement de la Cie fus. mont. V/12.

Commissaires civils: Sont nommés commissaires civils, pour la taxation des dommages causés aux cultures par les cours militaires, année 1938):

Ire division: M. Bourdin Emile, président d'Héremence; **garnison de St-Maurice:** M. Antoine Mathey, à Martigny-Croix; **3me division:** M. Benjamin Ruppen, à Naters; **garnison du Gothard:** M. Bodenmuller Ernest, à Viège.

Médecin scolaire: M. le Dr Max Wyr, à Viège, est nommé médecin scolaire pour les communes d'Eischoll et d'Unterbach.

Nominations: M. Elie Perrig, inspecteur forestier intercommunal, à Monthey, est nommé inspecteur forestier du Xme arrondissement;

M. Auguste Berclaz, de Mollens, est nommé 2e substitut du conservateur du registre foncier de Sion;

M. Théodore Zurbriggen, à Viège, est nommé aide au service des contributions.

M. Georges Glassey, facteur des sels, à Sion.

Démission: Le Conseil d'Etat accepte les démissions sollicitées: par M. Walker Aloys, comme président et conseiller de la commune de Bitsch et par M. Joseph Noti, comme président et conseiller de la commune d'Eisten.

Fièvre aphteuse: Le service vétérinaire du canton est autorisé à réquisitionner de force, s'il y a lieu, et avec l'aide de la police, le bétail qui constitue un danger de propagation de la fièvre aphteuse, ainsi que lorsqu'il y a lieu d'éteindre un foyer de fièvre aphteuse.

Gardes-chasse et gardes-pêche auxiliaires: sont nommés gardes-chasse et gardes-pêche auxiliaires: MM. Oggier Jean-Marie, à Sion; Métrailler Henri, à Evolène; Dussex Cyprien, à Evolène; Gaspoz Joseph, à Suen, St-Martin; Beney Casimir, de Jean-Marie, à Argnaud, Ayent; Lugon Eugène, de Justin, à Finhaut; Lonfat Edmond, d'Eugène, à Finhaut; Bussien Henri, à St-Maurice; Balet Marcellin, de feu Michel, à Grimisuat; Dussex Jacques, de François, à Salins; Dumas Joseph, de feu Ferdinand, à Salins; Jacquod Léon à Bramois; Clerc Gustave, de feu Gustave, aux Evouettes; Rinaldi Théophile, de Jacques, à Vouvré; Morand Ernest, de Paul, à Monthey.

Fabriques. Plans. Le Conseil d'Etat homologue les plans présentés par La Lonza S. A., à Viège, concernant l'aménagement d'une nouvelle installation pour la récupération du mercure.

Accident à Sierre. — Un accident de la circulation est arrivé à Sierre, jeudi vers 18 h., au départ de la route de Montana, vers le poste de police. M. Zufferey Léon, avocat, à Sierre, était en conversation avec une personne en auto, lorsque survint une seconde voiture conduite par M. le Dr de Werra et qui prenait la route de Montana. Pour lui laisser le passage, la route étant très étroite à cet endroit, M. Zufferey contourna la première voiture, et ce faisant tomba dans les escaliers de la cave, non couverts et donnant sur la route, de la maison Ant. Giachino. Il fut relevé avec une fracture des côtes. M. Zufferey joue vraiment de malheur. On se rappelle qu'il fut victime d'un autre accident d'auto, il y a deux ans, dont il n'est pas encore complètement guéri. Nous lui souhaitons une prompte guérison.

— A ce sujet, nous nous demandons si la Municipalité de Sierre ne devrait pas obliger tous les propriétaires possédant des entrées de caves ouvertes sur un passage public à les transformer, de manière à empêcher de nouveaux accidents.

Des faux bruits. — Dimanche le bruit s'est répandu jusqu'à Lausanne qu'une épidémie de typhus et une autre de vérole noire avaient éclaté dans diverses localités du canton.

Il résulte de nos renseignements que ces bruits sont inexacts. On aimerait connaître ceux qui les ont lancés sans se rendre compte, peut-être, du tort qu'ils causent à notre canton déjà éprouvé par la fièvre aphteuse.

Les deux jeunes gens retrouvés en Valais

Nous avons relaté l'idylle amoureuse de la jeune Hauswirth, 14 ans, et de Cornioley, 19 ans, d'Aigle, que l'on croyait s'être jetés au lac. Quelle ne fut pas la stupeur des parents Hauswirth en recevant, vendredi, une enveloppe contenant une lettre de leur fille et une de Cornioley ! Ces lettres annonçaient qu'ils étaient toujours en vie et demandaient qu'on leur envoyât 20 fr., des vivres, ainsi que... des timbres-poste de façon à leur permettre d'expédier des articles à des journaux... littéraires. Peu après, un téléphone du commandant des gardes-frontière de St-Gingolph avisait la gendarmerie d'Aigle que deux jeunes gens répondant au signalement donné avaient été retrouvés dans un chalet à Mies près de Torgon.

La famille décida de rechercher les deux fugitifs et une colonne d'hommes de bonne volonté est chargée de les rejoindre pour les ramener au domicile de leurs parents.

M. le pasteur Savary, d'Aigle, accompagné d'un membre des familles alarmées, est parti vendredi dans l'après-midi pour aller « cueillir » les deux égarés et les ramener au bercail.

La retraite des deux jeunes gens a été découverte par un douanier qui les aperçut jeudi, dans les parages de Tannay.

Lorsque M. le pasteur Savary rejoignit les deux égarés, Cornioley portait un revolver. Mais il avait surtout faim... Aussi, la première chose que l'on fit fut de conduire le jeune typographe et sa toute jeune amie dans un restaurant de Mies où ils ne boudèrent guère devant le menu !

Tous deux ont été séparés. Ils ne sont cependant pas rentrés à Aigle. Les familles, sorties enfin de leur cauchemar, ont pris les mesures nécessaires.

Et dire que ces pauvres parents, pendant plusieurs journées, ont fait des sondages dans le lac, ont parcouru en petit bateau les lieux où ils croyaient que leurs enfants avaient disparu et ont fait même appel à un radiesthésiste...

La vie à Martigny

Nécrologie

On a conduit à leur dernière demeure, samedi, deux contemporains, Mme veuve Clémentine Meunier née Rossier, de Martigny-Bourg, et M. Henri Vallet, cordonnier, de Martigny-Ville, tous deux âgés de 75 ans.

Nous apprenons également le décès de Mme veuve Emilie Pernollet née Noir, belle-mère de notre ami Louis Meunier, âgée aussi de 75 ans.

L'ensevelissement aura lieu mardi à Evionnaz à 9 heures 30.

Nous adressons aux familles éprouvées nos sincères condoléances.

Dans les cantons

Le président de la ville d'Aarau

M. Fridolin Laager (parti des paysans) a été élu président de la ville d'Aarau, dont il était jusqu'ici le vice-président, par 1925 voix, et M. E. Frey-Wilson, industriel (radical), vice-président, par 1794 voix. Les socialistes s'étaient abstenus.

Fourniture de mulets pour l'armée en 1938

Les propriétaires de mulets aptes au service militaire, qui désirent les louer pour les besoins des écoles et des cours en 1938, et qui n'ont pas présenté ou renouvelé leur consignment, sont priés de le faire jusqu'au 10 février 1938, en produisant une déclaration de propriété de l'inspecteur du bétail, auprès de l'officier de livraison des chevaux de la Suisse occidentale, le colonel Grenon, Montétan 8, Lausanne.

Une élection à Zurich

M. Joseph Henggler, président du Grand Conseil zurichois, candidat socialiste, a été élu par 61.830 voix contre 60.554 au candidat commun des partis nationaux, M. Jacob Peter (parti des paysans), juge de district à Oberwil-Daegerlen, conseiller d'Etat au 2^{me} tour de scrutin, à la place de M. Rudolf Streuli (parti des paysans), démissionnaire. Le parti de M. Duttweiler s'était abstenu.

La nouvelle structure de notre armée de l'air

Par la création de la division d'aviation et de défense aérienne en automne 1936, notre arme de l'air, qui jusqu'à ce moment là n'était qu'une arme auxiliaire, est devenue une arme autonome. Dans le cadre de la nouvelle organisation et en raison du renforcement de la défense nationale, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1938, la troupe d'aviation a été adaptée aux conditions nouvelles et a été constituée de façon à être une arme absolument indépendante. L'état-major de la troupe d'aviation qui existait jusqu'ici a été étendu et est devenu l'état-major des troupes d'aviation et de défense aérienne avec comme commandant le colonel-divisionnaire Bandi. Lui sont assujetties la troupe d'aviation et la troupe de défense anti-aérienne de laquelle font partie les compagnies d'aéroliers et de projecteurs. La troupe d'aviation, composée jusqu'ici de cinq états-majors de groupe, de 18 compagnies, de cinq convois pour la photographie, de trois compagnies de parc d'aviation et d'une compagnie de parc de landsturm, comprendra désormais trois états-majors de régiments d'aviation, sept états-majors de groupe, 21 compagnies et un parc d'aviation d'armée. A part l'augmentation des états-majors et des compagnies, une simplification de l'organisation, commandée par les expériences, a été effectuée notamment en ce qui concerne les services de l'arrière.

Dernières nouvelles

La crise ministérielle en France

LE RAPPEL DE M. BLUM

On sait que le président de la République avait fait appel, après la démission de M. Chautemps, à MM. Daladier et Sarraut, pour constituer le nouveau cabinet français. Ces derniers refusèrent l'offre de M. Lebrun qui s'adressa alors à M. Georges Bonnet, l'actuel ministre des finances.

Devant l'opposition des communistes, il dut y renoncer et, disons-le franchement, c'est profondément regrettable pour le crédit de la France.

Le président de la République s'est alors adressé à M. Léon Blum, qui a commencé ses démarches ; le groupe communiste lui a promis son appui. MM. Paul Reynaud et Louis Marin ne feront pas d'opposition si le ministère présente un programme d'union, d'apaisement et de paix sociale.

Les radicaux, eux, se réservent.

M. Daladier a été chargé de prendre contact avec M. Blum pour obtenir divers renseignements.

On souhaite que ce parti exige que le portefeuille des finances reste aux mains de M. Bonnet, l'interdiction des grèves des services publics et la liberté monétaire.

La tempête sur l'Angleterre

Deux officiers emportés par les vagues

La tempête a fait rage sur toute l'Angleterre pendant la journée de samedi. Les dégâts et les accidents de personnes sont nombreux.

Le capitaine et le premier officier de bord du vapeur « Suffolk-Coast » ont été balayés par une vague alors qu'ils se trouvaient sur le pont du bateau.

Aux chemins de fer belges

Le conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer belges a décidé d'appliquer à partir du 20 janvier une augmentation de 5 % du tarif, approuvée par le gouvernement, tant pour les voyageurs que pour les marchandises.

Pour une nouvelle caserne à Thoune

En votation communale, les électeurs de Thoune ont approuvé par 2531 voix contre 418 les crédits destinés à la construction d'une nouvelle caserne.

A la société suisse de radiodiffusion

M. Pilez-Golaz, conseiller fédéral, chef du Dépt des postes et CFF, a nommé les personnalités suivantes comme membres remplaçants des commissions des programmes de la Société suisse de radiodiffusion :

Commission des programmes de Sottens : MM. E.-H. Crisinel, journaliste, à Lausanne ; G. Haenni, professeur, à Sion ; H. de Ziegler, professeur, à Genève. Pour Beromunster : MM. Lauchli-Ebner prof. à Winterthur, I. Gysin, recteur à Bâle, Dr F. Brenn, directeur de musique, à Lucerne.

— Le nombre des concessionnaires d'appareils de radio en Suisse s'élevait à fin décembre 1937 à 504.132, soit une augmentation de 7628 par rapport au mois précédent.

Echos

Les loups dévorent une famille

Dans un village de la Galicie orientale, des loups ont attaqué et dévoré une famille de cinq personnes. On signale des régions orientales de Pologne que les bandes de loups pénètrent de plus en plus nombreuses dans les villages. On a également vu, pour la première fois depuis plusieurs décades, des bandes de loups dans les provinces de la Pologne occidentale, anciennement prussiennes.

L'accroissement de la population au Japon

Le bureau de statistique nippon vient de faire savoir que la population du Japon proprement dit, sans compter ses colonies, était de 71.252.800 au 1^{er} octobre de cette année. Dans ce nombre, il y a 35.707.000 hommes et 35.543.100 femmes. Il existe actuellement au Japon 145 villes ayant une population de 25.109.400 personnes. Ainsi, 35,2 % de la population vit dans les villes. Les villes dont la population dépasse 100.000 habitants sont au nombre de 39. Tokio dépasse toutes les autres villes avec une population de 6.274.000 habitants. Osaka vient ensuite avec 3.120.000 habitants, Yokohama n'a que 750.000 habitants.

Si l'on compare ces chiffres avec ceux de l'année précédente, on constate que le Japon a vu sa population s'accroître de 994.000 personnes.

Animaux blancs

Il vient de naître, dans une des réserves indiennes de l'Etat de Montana (Etats-Unis), un buffle blanc. Cette naissance a soulevé parmi les Indiens des Etats-Unis une grande joie, car la naissance d'un buffle blanc est pour eux un signe de chance.

Il est assez curieux de constater le fétichisme qui est attaché aux animaux blancs. On sait qu'en Asie l'éléphant blanc est vénéré et qu'en Afrique centrale le rhinocéros blanc est, lui aussi, considéré comme un fétiche. Le cheval blanc, chez les Arabes, est l'apanage des chefs.

L'origine américaine de shampooing

Quelle est l'origine du shampooing ? Elle est plus ancienne qu'on ne serait tenté de le croire.

En effet, dans son livre intitulé : « L'art de la beauté chez la femme », publié en anglais, à New-York, au début de 1858, Lola Montès, comtesse de Landsfeld, maîtresse du roi de Bavière, dit :

« L'habitude américaine de se « shamponiser » fréquemment la tête ou de la laver avec du savon et de l'eau détruit sa beauté. En effet, l'usage répété du savon finit par changer la couleur des cheveux en une nuance sale, jaunâtre, si elle ne produit pas de plus grands désastres. »

Il est évident que le shampooing, depuis 1858, s'est perfectionné, car il est devenu un usage courant qui a franchi l'Atlantique et il ne semble pas, heureusement, exercer sur notre système capillaire les ravages énoncés par Lola Montès.

Des soldats italiens égarés en France

Un détachement italien comprenant trois officiers et dix-neuf hommes du quatrième régiment alpin d'Aoste a été rencontré ce matin à 11 heures près de Bourg-St-Maurice. Les officiers ont expliqué que leur patrouille longeant la frontière fut surprise dans une tempête de neige et qu'ils s'égarèrent en territoire français.

Dans l'attente d'une décision à leur sujet, les soldats italiens ont été gardés à vue dans la caserne de Bourg-St-Pierre.

Un grave incident éclate entre l'Italie et les Soviets

Suspension des paiements entre les deux pays. On annonce la décision suivante du conseil des commissaires du peuple de l'U. R. S. S. :

« Vu que les maisons et institutions italiennes ont arrêté unilatéralement et arbitrairement leurs paiements aux organisations soviétiques dans un grand nombre d'opérations commerciales et que l'on appréhende le renouvellement de tels faits, et vu qu'à la suite de la non réception de la part du gouvernement italien d'une réponse à la demande du gouvernement soviétique à ce sujet, le conseil des commissaires du peuple, afin d'éviter les dommages-matériels qui pourraient découler de ces faits pour l'URSS, a décidé :

1) D'ordonner à la représentation commerciale de l'URSS en Italie et aux organisations économiques en URSS de déposer provisoirement jusqu'à la réception d'instructions spéciales à la Banque d'Etat de l'URSS et aux comptes ouverts spécialement à ces fins par la banque d'Etat les paiements découlant des obligations existantes ou pouvant se présenter après la publication de la présente décision à l'égard des institutions et maisons italiennes ; y compris les obligations cédées à des tierces personnes ;

2) de n'effectuer aucun transfert de ces comptes pour des paiements, jusqu'à réception des instructions spéciales du conseil des commissaires du peuple.

Un monument à la mémoire de l'explorateur Charcot

La ville de Saint-Servan se propose d'élever à la mémoire du docteur Charcot et de l'équipage du « Pourquoi Pas ? » un monument dont la réalisation a été confiée au sculpteur breton René Quillivic. Le monument sera formé d'une colonne de 15 mètres de haut qui sera éditée à l'entrée du port de Saint-Malo-Saint-Servan d'où partit tant de fois le vaillant petit navire. A son sommet, on verra une figure de femme pour laquelle René Quillivic a pris comme modèle, à Saint-Servan même, la veuve d'un des marins du « Pourquoi Pas ? »

A la base de la colonne seront sculptés dans la pierre un médaillon du Dr Charcot et la barre brisée du navire reproduisant la relique authentique conservée au « Musée de la mer » de Dinard.

Un dancing dans une prison

La prison de Kolomyja, en Pologne, était une véritable prison d'opérette. Ayant réussi à gagner la sympathie de leurs géoliers, les prisonniers de Kolomyja décidèrent d'installer un dancing et un cabaret dans la prison. Deux cellules furent transformées en salle de danse. Toutes les nuits, des jeunes femmes étaient invitées. Chaque prisonnier qui pouvait payer un droit très minime avait le droit de pénétrer dans le dancing.

Le « pot aux roses » fut découvert dernièrement, lorsqu'un prisonnier transféré dans une autre prison et incapable de supporter sa nouvelle existence dévoila toute l'affaire aux autorités.

La taille des policemen londoniens

Une ordonnance de Scotland Yard, qui vient d'être publiée, réduit de cinq pieds neuf pouces à cinq pieds huit pouces, c'est-à-dire d'environ 1 m. 79 à 1 m. 76, la taille minimum exigée pour l'enrôlement dans la police métropolitaine.

L'ordonnance précise, en effet, que « dans les circonstances actuelles, la police doit remplir de nombreuses tâches pour lesquelles les qualités physiques et l'intelligence comptent beaucoup plus qu'une stature imposante ».

Madame et Monsieur Louis MEUNIER-PERNOLLET à Martigny ;

Monsieur et Madame Rémy PERNOLLET-RAPPAZ et leurs enfants, à Evionnaz ;

Monsieur et Madame Innocent PERNOLLET-JACQUIER et leur fille ;

Madame et Monsieur Théophile DARBELLAY-PERNOLLET et leurs enfants ;

Monsieur Abel PERNOLLET ;

Madame et Monsieur Innocent COQUOZ-PERNOLLET et leur fils, à La Balmaz ;

Madame Veuve Marie VEUTHEY-PERNOLLET et famille, à Alesse et Lausanne ;

Madame Veuve Clarisse PERNOLLET et famille, à Grône et Sierre ;

La famille LUGON-NOIR, en Amérique ;

ainsi que toutes les familles parentes et alliées à Riddes, Martigny, La Balmaz, Evionnaz, Vernayaz, Bex et Genève,

ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Veuve Emilie PERNOLLET née NOIR

leur chère maman, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante et cousine, enlevée à leur tendre affection à l'âge de 75 ans, munie des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Evionnaz, le mardi 18 janvier, à 9 h. 30.

P. P. E.

Cet avis tient lieu de faire part.

Les frontistes soudoyés par l'étranger

Leur trahison est dénoncée

Du correspondant de Berne au Démocrate :

« Voici un jugement qui fera époque. En effet, l'on se demandait en quels termes il serait possible de qualifier les frontistes soudoyés par l'étranger sans être conduit devant le cadí. Le tribunal de district de Schaffhouse vient de répondre par définition à cette question en déboutant l'un d'eux, Eisenegger, qualifié de « traître à la Patrie » par M. Buhner, conseiller d'Etat ; le plaignant fut même condamné à verser une indemnité de mille francs à l'intimé.

On sait qu'E. avait adressé au ministère allemand de la propagande une requête, tendant à libérer un dépôt de 280 mille marks qu'il avait en Allemagne, afin de l'aider dans sa mission, qui consistait notamment à germaniser la Suisse romande.

Le juge de district Tanner, dans l'exposé des motifs, reconnaît que l'accusation de haute trahison portée contre E. est de nature à porter un sérieux préjudice moral à celui qui en est l'objet. D'autre part, ajoute-t-il, « l'attitude du plaignant est non seulement indigne d'un Suisse, mais encore très dangereuse pour notre pays. Notons que le plaignant a adressé sa requête non à un bureau allemand des devises, mais au ministère allemand de propagande, section de l'étranger, soit à l'autorité dont la tâche principale consiste à se livrer à l'étranger à une propagande en faveur des idées nationales-socialistes. Il demande à cette autorité une faveur dans l'intérêt de la maison d'édition nationale suisse Alba S. A. et du mouvement frontiste en Suisse, en représentant les intérêts qu'il représente et la mission confiée à la section de l'étranger du ministère de la propagande allemande comme une « tâche commune ».

« On pourrait admettre pour le moins la possibilité d'une pression des autorités allemandes sur l'activité du Front national, pression qui pourrait consister dans la menace de publier la requête du plaignant et la solution qui lui a été donnée. Il est établi et hors de discussion que des liens de ce genre entre un mouvement politique suisse et un gouvernement étranger peuvent porter le plus grave préjudice à l'indépendance de notre pays.

« L'unique question qui se pose est de savoir si la vive critique adressée par l'intimé au plaignant est inadmissible parce qu'il a qualifié le plaignant de « traître à la Patrie ». Il faut répondre à cette question par la négative. »

Il résulte clairement de ce jugement que l'on a le droit d'appeler Eisenegger traître à la Patrie. Et l'on peut en conclure en bonne logique que ce qualificatif s'adresse aux autres frontistes qui ont profité de la manne de l'étranger, très probablement au su et au vu de la direction du Front national à Zurich. Le jugement de Schaffhouse libérera bien des consciences. Il y a au pied du Mund des préteurs qui savent ce que parler veut dire ! »

Les Sports

Les matches de dimanche

Ligue nationale. — Le grand derby romand Servet-Lausanne s'est terminé par la victoire des Genevois (2-0) qui furent bien supérieurs, surtout en 2^{me} mi-temps ; nous deux clubs romands ont encore des chances, car ils n'ont que 3 et 4 points de retard sur les deux premiers, Lugano (dont le match contre Young-Boys a été renvoyé) et Grasshoppers (qui a battu Berne 2-0. Bâle a battu Bienne 2-0. Young-Fellows est allé battre Lucerne sur son propre terrain, 2-1 ; Granges a battu Nordstern 2-1.

Ire ligue : En faisant match nul avec Derendingen 1-1, Chaux-de-Fonds se laisse devancer par Vevey qui est allé battre Porrentruy par 3-1. Concordia et Soleure 1-1 ; Urania bat Forward.

II^{me} ligue : Lausanne II écrase le Stade par 13 à 1.

Gymnastique

C'est sous la signature de M. D. que la presse valaisanne annonçait que M. P. Morand, secrétaire central de la Société fédérale de gymnastique, à Sion, parlait, le samedi 15 janvier, à 19 h. 20, au studio de Lausanne, de « La gymnastique à la campagne et à la montagne ».

C'est avec un indicible plaisir que samedi soir nous étions à l'heure indiquée à l'écoute pour entendre l'éloquent exposé de ce gymnaste orateur.

M. Morand, dans un langage clair et précis, fit l'éloge du but de la gymnastique. Il parla de l'utilité, ainsi que des progrès réalisés dans le domaine de la gymnastique à la campagne et à la montagne.

Il félicita les autorités ecclésiastiques et civiles ainsi que le personnel pédagogique pour l'intérêt qu'ils apportent au développement de la gymnastique scolaire, car c'est surtout de 7 à 15 ans que les jeunes gens doivent pratiquer des exercices physiques appropriés de façon à les rendre plus disciplinés, plus souples et plus forts. Il fit un excellent exposé sur les cours préparatoires, qui sont une école de volonté, d'endurance et de discipline et la formation de bons soldats. Il forma le vœu le plus cher pour la pleine prospérité de la gymnastique, cette bienfaisante institution sportive et patriotique où l'on fait abstraction de tout but politique et confessionnel, où l'on ne vise qu'au développement physique et moral du peuple suisse. Avant de terminer, j'ose me faire l'interprète des nombreux gymnastes du canton pour venir féliciter l'excellent camarade gymnaste qu'est M. P. Morand pour sa brillante causerie qu'il nous fit, samedi soir, car ce fut une conférence instructive et reconfortante pour tous ceux qui luttent depuis des années avec un indéfectible amour pour le développement de la noble cause dans notre canton.

J. D.

Soumission

Carron Germain, pépiniériste, Fully, met en soumission le transport d'environ 600 m³ de pierres de toutes dimensions. — Les soumissions devront être déposées pour le 20 ct après de l'intéressé, Tél. 62.038.

Les aventures de Monsieur Bonbirbe



Monsieur Bonbirbe broie du noir. Triste époque!... Affaires mauvaises!... Et, pour comble à son désespoir, Il noie de pleurs son bitter-fraise!



...Ne désespérez plus, Monsieur. Grâce à la Loterie romande, Soucis, „cafard“ sont des légendes, L'espoir renaît et tout va mieux!



Monsieur Bonbirbe, voyez-vous, Caresse déjà... la fortune. Et ces billets - petit pécune - Semblent pour lui des billets doux!



Jadis, le chien de Jean Nivelles S'enfuyait lorsqu'on le sifflait. Mais la chance est bonne à souhait: Elle arrive quand on l'appelle.



Anxiété!... Fébrilité!... Seul, Monsieur Bonbirbe est stoïque. Mais sous le binocle classique, Son œil a quelque fixité!...



Miracle!... O joie surnaturelle! Ah! Combien notre homme eut bon nez La chance a, pour lui, bien tourné... Et Bonbirbe tourne avec elle!



Poussant sa broûette, voilà, Ayant mine heureuse et coquette, Bonbirbe charriant sa galette. (Ce n'est pas lui qu'on charriera!)



Son bonheur rayonne aujourd'hui, Il est aimé, car il séduit: Partout, ses bienfaits se répandent Et l'on s'écrie autour de lui: „Il a fait honneur à la Loterie romande“!

(Renseignements pris, Monsieur Bonbirbe songe à s'intéresser à la deuxième tranche de la Loterie romande).

Contre les crevasses
des mains et du visage, les engelures, les gerçures et la peau rugueuse, la transpiration des pieds, etc. Formule merveilleuse, infallible, offerte gratuitement. Envoyez fr. 1.50 pour frais de publicité, etc., à M. Bariswilt, négligé, à Sasset s. Payerne. Chèques postaux II 3863.

Cuisinière à gaz
3 foux, état de neuf, à vendre.
S'adresser Alexis Fontannaz, Martigny.



Comment trouver

une servante fidèle, travailleuse, économe, un cordon bleu? Servez-vous de votre journal. Il est là pour cela. Faites paraître une petite annonce.

Confiez toutes vos annonces à « Publicitas »

CAISSE D'ÉPARGNE DU VALAIS SOCIÉTÉ MUTUELLE

FONDÉE EN 1876 PAR LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DU VALAIS

DÉPÔTS PRÊTS
en comptes courants à terme: 3 et 5 ans sur carnets d'épargne

DIRECTION A **SAXON**

20 AGENCES DANS LE CANTON

HYPOTHÉCAIRES et sous toutes autres formes

AUX CONDITIONS LES PLUS FAVORABLES

Vente aux enchères d'une boucherie
2^{me} enchère - Vente au plus offrant

L'Office des Faillites de St-Maurice exposera en vente aux deuxièmes enchères publiques, le 25 janvier 1938, dès 10 h., à St-Maurice, au Bureau de l'Office, les immeubles dépendant de la faillite de Carando Louis, ci-devant boucher à St-Maurice, consistant en une maison d'habitation, avec boucherie, frigorifique neuf, buanderie, jardin et places attigus, divers meubles accessoires de la boucherie. Les conditions de vente sont déposées à l'Office. Pour visiter s'adresser à l'Office des Faillites de St-Maurice. Osw. Mottet, préposé.

AUTO

A vendre conduite intérieure 13 HP, 6 cylindres, en parfait état de marche, roulé 57.000 km.

2 pneus neufs et 4 à l'état de neuf. Pour visiter s'adresser à Publicitas, Ston, tél. 2.36.

ACHETER les produits

SAVERMA

c'est protéger l'industrie du pays.

SPÉCIALITÉS: Pâtes alimentaires marques „Blédor“ Macaronis, Spaghettis et Corièttas „Les Gallinettes“ Nouilles et Cornettes aux œufs frais. Moutarde de maïs comestible.

En vente dans toutes les bonnes épiceries

Le Bon Restaurant

Rue des Deux-Marchés 1, tél. 27.376

LAUSANNE Chez Emile

RESTAURATION chaude et froide, à la carte et à toute heure. Mode française.

Vins - Bières. Malgré la hausse le pain n'est pas compté.

E. Michaud-Bagayni, chef de cuisine.



en tous genres verre vert, mi-blanc, blanc, brun, etc., sont livrées par les

Verreries DE ST-PREX-VAUD

PAPIER
POUR MACHINE A ÉCRIRE

BEAU BLANC VERGÉ 50 GR. AU M²

la rame de 500 feuilles au format 22-28 cm., fr.

1.60

A. MONTFORT
IMPRIMERIE NOUVELLE MARTIGNY

FEUILLETON DU « CONFÉDÉRÉ »

Le Coffre et le Revenant 3

Inès ne dit pas un mot à don Blas ni lui à elle. Le jour suivant, en rentrant chez lui, don Blas ne vit plus Sancha, il se jeta dans les bras d'Inès.

Dix-huit mois avaient passé depuis l'incendie de Torre-Vieja, lorsqu'un voyageur couvert de poussière descendit de cheval devant la plus mauvaise auberge du bourg de la Zuia, situé dans les montagnes à une lieue au midi de Grenade, tandis que Alcolote est au nord.

Cette banlieue de Grenade forme comme une oasis enchantée au milieu des plaines brûlées de l'Andalousie. C'est le plus beau pays de l'Espagne. Mais le voyageur venait-il guidé par la seule curiosité? A son costume on l'eût pris pour un Catalan. Son passeport délivré à Majorque était en effet visé à Barcelone, où il avait débarqué. Le maître de cette mauvaise auberge dit fort pauvre. En lui remettant son passeport, qui portait le nom de don Pablo Rodil, le voyageur catalan le regarda.

« Oui, seigneur voyageur, lui dit l'hôte, j'avertirai votre seigneurie dans le cas où la police de Grenade la ferait demander. »

Le voyageur dit qu'il voulait voir ce pays si beau; il sortait une heure avant le lever du soleil et ne rentrerait qu'à midi, par la plus grande chaleur, quand tout le monde est à dîner ou à faire la sieste.

Don Fernando allait passer des heures entières sur une colline couverte de jeunes lièges. Il voyait de là l'ancien palais de l'inquisition de Grenade, habité maintenant par don Blas et par Inès. Ses yeux ne pou-

vaient se détacher des murs noircis de ce palais, qui s'élevait comme un géant au milieu des maisons de la ville. En quittant Majorque, don Fernando s'était promis de ne pas entrer dans Grenade. Un jour il ne put résister à un transport qui le saisit: il alla passer dans la rue étroite sur laquelle s'élevait la haute façade du palais de l'inquisition. Il entra dans la boutique d'un artisan, et trouva un prétexte pour s'arrêter et pour parler. L'artisan lui montra les fenêtres de l'appartement de dona Inès. Ces fenêtres étaient à un second étage fort élevé.

Au moment de la sieste, don Fernando reprit le chemin de la Zuia le cœur dévoré par toutes les fureurs de la jalousie. Il eût voulu poignarder Inès et se tuer ensuite. Caractère faible et lâche, se répétait-il avec rage, elle est capable de l'aimer, si elle se figure que tel est son devoir! Au détour d'une rue il rencontra Sancha:

« Ah! mon amie! s'écria-t-il sans faire semblant de lui parler. Je m'appelle don Pablo Rodil, je loge à l'auberge de l'Ange, à la Zuia. Demain, à l'angelus du soir, peux-tu te trouver auprès de la grande église? »

— Je serai, dit Sancha, sans le regarder.

Le lendemain à la nuit, don Fernando aperçut Sancha et marcha sans mot dire vers son auberge; elle entra sans être vue. Fernando ferma la porte.

« Hé bien? lui dit-il, les larmes aux yeux »

— Je ne suis plus à son service, lui répondit Sancha. Voici dix-huit mois qu'elle m'a renvoyée sans sujet, sans explication. Ma foi, je crois qu'elle aime don Blas.

— Elle aime don Blas! s'écria don Fernando en s'échappant ses larmes, cela me manquait.

— Quand elle me renvoya, reprit Sancha, je me jetai à ses pieds, la suppliant de m'apprendre la cause de ma disgrâce. Elle me répondit froidement: « Mon mari le veut. Pas un mot de vous. Vous l'avez vue fort pieuse: maintenant sa vie n'est qu'une prière continuelle. »

Pour faire sa cour au parti régnant, don Blas avait obtenu qu'une moitié du palais de l'inquisition, où il habitait, serait donnée à des religieuses claristes. Ces dames s'y étaient établies, et venaient d'achever leur église. Dona Inès y passait sa vie. Dès que don Blas sortait de la maison, on était sûr de le voir à genoux devant l'autel de l'adoration perpétuelle.

« Elle aime don Blas! reprit don Fernando.

— La veille de ma disgrâce, reprit Sancha, dona Inès me parlait...

— Est-elle gaie?

— Non pas gaie, mais d'une humeur égale et douce bien différente de ce que vous l'avez connue; elle n'a plus ces moments de vivacité et de folie, comme disait le curé.

— L'infâme! s'écria don Fernando, en se promenant à grands pas dans la chambre. Voilà comme elle tient ses serments; voilà comme elle m'aimait! Pas même de tristesse! et moi...

— Ainsi que je le disais à votre seigneurie, reprit Sancha, la veille de ma disgrâce, dona Inès me parlait avec amitié, avec bonté, comme autrefois à Alcolote. Le lendemain, un mot mari le veut fut tout ce qu'elle trouva à me dire, en me remettant un papier signé d'elle, qui m'assure une bonne pension de 800 réaux.

— Et donne-moi ce papier, dit don Fernando. Il couvrit de baisers la signature d'Inès.

— Et parlait-elle de moi?

— Jamais, répondit Sancha, et tellement jamais, que devant moi le vieux don Jaime lui a fait une fois le reproche d'avoir oublié un voisin aussi aimable. Elle pâlit, et ne répondit pas. Dès qu'elle eut reconduit son père et jusqu'à la porte, elle courut s'enfermer dans la chapelle.

— Je suis un sot, voilà tout, s'écria don Fernando. Que je vais la haïr! N'en parlons plus... Il est heureux pour moi d'être entré dans Grenade, mille fois plus heureux de t'avoir rencontrée... Et toi, que fais-tu?

— Je suis établie marchande au petit village d'Albaracen, à une demi-lieue de Grenade. Je tiens, ajouta-t-elle en baissant la voix, de belles marchandises anglaises, que m'apportent les contrebandiers des Alpujarres. J'ai dans mes malles pour plus de dix mille réaux de marchandises de prix. Je suis heureuse.

— J'entends, dit don Fernando; tu as un amant parmi les braves des monts Alpujarres. Je ne te reverrai jamais. Tiens, porte cette montre en mémoire de moi.

Sancha s'en allait; il la retint: « Si je me présentais devant elle, dit-il.

— Elle vous fuirait, dût-elle se jeter par la fenêtre. Prenez garde, dit Sancha, en revenant près de don Fernando, quelque déguisement que vous puissiez prendre, huit ou dix espions qui rôdent sans cesse autour de la maison vous arrêteraient. »

Fernando, honteux de sa faiblesse, n'ajouta pas un mot. Il venait de prendre la résolution de repartir le lendemain pour Majorque.

Huit jours après, il passa par hasard dans le village d'Albaracen. Les brigands venaient d'arrêter le capitaine-général O'Donnell, qu'ils avaient tenu une heure durant couché à plat ventre dans la boue. Don Fernando vit Sancha qui courait d'un air effaré. « Je n'ai pas le temps de vous parler, lui dit-elle, venez chez moi. »

La boutique de Sancha était fermée; elle s'empres- sait de placer ses étoffes anglaises dans un grand coffre de chêne noir. « Nous serons peut-être attaqués ici cette nuit, dit-elle à don Fernando. Le chef de ces brigands est ennemi personnel d'un contrebandier qui est mon ami. Cette boutique serait la première pillée. J'arrive de Grenade; je viens d'obtenir de dona Inès, qui, après tout, est une bien bonne femme, la permission de déposer mes marchandises les plus précieuses dans sa chambre. Don Blas ne verra pas ce coffre, qui est plein de contrebande; si par malheur il le voit, dona Inès trouvera une excuse. »

(à suivre)